

Le Nouveau Vincentien

Trimestriel
Bureau de dépôt: NSC Liège X
N° d'agrément: P207013



Editeur Responsable : Leo Mees,
179 Rue de la Vignette 1160 Bruxelles

Numéro 2 - 2^e trimestre 2016

Le droit à un logement décent

Le droit au logement est un droit humain élémentaire inscrit dans la Constitution belge : *"Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce droit comprend le droit à un logement décent"*.

Force est de constater que ce droit n'est pas assuré du tout pour les plus défavorisés et que la situation ne fait qu'empirer. En effet, le nombre de personnes à revenus modestes augmente d'année en année et la demande de logements à prix modéré ne cesse donc de croître également. Mais l'offre de logements est des plus réduites pour les plus démunis à cause de la flambée des loyers d'une part, et de la pénurie toujours plus dramatique de logements sociaux d'autre part.

Nos bénévoles sont là pour témoigner de l'indigence des logements et de la détresse des familles et des personnes qui les occupent. Chaque jour, lors de leurs visites à domicile, ils sont effarés et choqués par la vétusté et l'insalubrité des logements, ainsi que par les loyers et charges exigées pour de vrais taudis par des propriétaires peu scrupuleux ou des marchands de sommeil.

Face à la pénurie et à l'exploitation scandaleuse de la misère humaine, nous n'avons hélas pas les moyens d'apporter à chaque personne âgée, à chaque famille pauvre, à chaque jeune en errance le logement décent auquel il aurait droit. Tout au plus, pouvons-nous proposer quelques logements via notre agence immobilière sociale (AIS) Frédéric Ozanam, à Bruxelles. Une goutte d'eau dans l'océan, une modeste contribution à laquelle vous pouvez éventuellement participer si vous avez un bien à louer dans les 19 communes de Bruxelles.

Hormis cette initiative qui a trait directement au logement, nous répondons au jour le jour à la détresse et aux appels d'urgence de familles et de personnes seules vivant dans des conditions souvent insalubres et dégradantes. Nous leur apportons des aides ponctuelles et tout le réconfort possible pour tenter de pallier aux inconvénients d'une situation à laquelle, le plus souvent, ils n'entrevoient pas de solution, à brève échéance.

Nous n'avons pas de recette miracle, mais nous savons que nous pouvons compter sur le formidable élan de solidarité, d'amour et de générosité qui anime tous les vinciens pour soulager les mal-logés. Merci, une fois encore, de participer à cet élan au service des plus défavorisés.

Leo Mees
Président national

Attestations fiscales:

Le total de vos dons annuels égal ou supérieur à 40 eur peut être déduit de vos revenus imposables et nous vous ferons parvenir l'attestation nécessaire.

ATTENTION:

La loi du 13/12/12 a modifié les dispositions concernant les libéralités donnant droit à une réduction d'impôt.

Désormais une **réduction d'impôt de 45% des libéralités** faites réellement sera obtenue.

Dès lors un don de 40 eur ne vous coûtera plus que 22 eur (ou 2,75 eur pour un ordre permanent de 5 eur par mois).

Protection de la vie privée:

Vous pouvez à tout moment contrôler vos coordonnées personnelles en notre possession. Nous ne les cédon jamais à des tiers. Elles ne nous servent qu'à communiquer avec vous.

Si vous aidez déjà une conférence ou un centre vinciens en direct, considérez cette parution au seul titre d'information générale, sans tenir compte du bulletin de virement qui y est joint.



Se loger décemment, mission impossible pour les plus démunis !

Le logement est depuis longtemps la préoccupation principale de tous ceux qui viennent frapper à notre porte. Soit parce qu'ils sont SDF et sans espoir d'accéder à un logement, soit parce qu'ils sont logés dans des conditions insalubres pour un loyer prohibitif. Et la situation ne fait qu'empirer. La pénurie de logements sociaux se fait en effet plus criante chaque année. Les listes d'attente s'allongent scandaleusement, parfois jusqu'à 7 ans, poussant les gens au découragement, à la dépression et au désespoir.

Certains tentent, malgré tout, de trouver un logement décent sur le marché locatif privé. Mais les loyers atteignent des prix vertigineux, inabordables pour des personnes à faible revenu. Bien souvent, elles essuient des refus ne pouvant satisfaire aux garanties exigées par les propriétaires. Et si elles parviennent tout de même à franchir cette barrière, c'est bien souvent pour tomber dans la spirale infernale de l'endettement.

Les plus précarisés ainsi que de nombreux clandestins sont victimes des marchands de sommeil, véritables profiteurs de la misère humaine. Sans aucune formalité ni bail, ils sont contraints de vivre dans des conditions abjectes. Des « chambres » humides, infestées de cafards et de rats, sans chauffage et parfois même sans électricité, des sanitaires défectueux ou inexistantes, des vitres cassées... Et pas question de se plaindre de peur de se retrouver à la rue !

Des normes plus sévères ... avec des effets pervers pour les personnes à faibles revenus

Pour améliorer la qualité des logements proposés à la location, les normes en vigueur sont de plus en plus strictes. Le but est d'améliorer le confort et la sécurité des logements. Mais cela se traduit aussi souvent par une augmentation des loyers. Par ailleurs, certains propriétaires trouvant ces normes trop contraignantes retirent leurs biens de la location ce qui raréfie l'offre. De leur côté, les sociétés de logement social sont tenues de remettre leur parc locatif à niveau ce qui rend des logements momentanément indisponibles et ... allongent encore les délais d'attente ! Dans ces conditions, les personnes les plus fragiles sont condamnées à vivre dans un logement malsain sans se plaindre de peur d'être expulsées au cas où leur logement serait déclaré insalubre.

La crise du logement, cause majeure d'inégalités et d'exclusion sociale

Le loyer et les charges sont de loin la dépense la plus élevée dans le budget des ménages, une dépense proportionnellement beaucoup plus élevée pour les ménages pauvres que pour les ménages plus aisés. En moyenne, les ménages les plus riches consacrent 20% de leurs revenus pour se loger contre 40 % pour les plus pauvres. Pour les revenus mensuels inférieurs à 1.000 eur, cela peut atteindre jusqu'à 65% ! Et cette charge démesurée est forcément au détriment de tout le reste. Les problèmes de santé sont bien sûr accentués par la vétusté et l'insalubrité des logements : pas de salle de bains, mauvaise isolation thermique, problèmes d'humidité, installation de chauffe-eau défectueuse ne permettant pas une évacuation correcte des gaz... Les maladies chroniques et les accidents domestiques ainsi que les litiges avec des propriétaires peu scrupuleux et les expulsions sommaires sont autant de freins importants, et souvent insurmontables, dans la recherche d'un emploi. **A force d'occuper un logement délabré, les familles voient leur santé, leur courage et leurs possibilités de réinsertion se délabrer également.**



Face à l'aggravation de la situation dans le domaine du logement social, nous agissons à différents niveaux:

- en aidant les gens dans leurs démarches pour avoir droit à un logement social (même si le parcours est semé d'embûches) ou pour trouver un logement décent à un prix abordable;
- en nous efforçant d'éviter les expulsions par la négociation, et au besoin par le paiement du loyer;
- en parant au plus pressé en prenant en charge des réparations ou aménagements indispensables dans des logements vétustes ou insalubres;
- en soutenant les ménages et personnes en détresse par des colis alimentaires, des vêtements, la prise en charge de médicaments, de soins de santé, etc. quand il ne nous est pas possible d'apporter une solution directe à un problème de logement;
- en proposant des logements à loyer modéré à des personnes à faible revenu par le biais de l'agence immobilière sociale (AIS) Frédéric Ozanam à Bruxelles. Si vous disposez d'un bien immobilier à louer dans les 19 communes de Bruxelles, vous pouvez le confier à l'AIS qui le louera en votre nom en vous déchargeant de tous les soucis locatifs.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à M. Charles Dieudonné au 02/502 73 20 ou par courriel: aifredericozanam@hotmail.com.

Merci de votre précieux soutien pour apporter un peu de réconfort à ceux, hélas toujours plus nombreux, qui vivent dans l'inconfort, l'indigence et la pauvreté.

“Quand je vois dans quoi des personnes et des familles sont obligées de vivre, j’ai honte pour notre société”. Un bénévole

“Cinq ans que j’attends un logement social.” Yasmina, 32 ans, divorcée.

“Mon mari est parti il y a 6 ans. J’ai perdu mon emploi et élève seule mes deux garçons, de 11 ans et 9 ans. N’ayant plus les moyens de vivre dans l’appartement que nous occupions avec mon mari, j’ai été obligée de déménager dans une pièce de 25 m² pour nous trois ! Il y a de l’humidité partout, des tâches de moisissure, il fait tout le temps froid ... On est tout le temps malade. Je cherche du boulot mais ma mauvaise mine et mon état de santé n’inspirent pas fort confiance ! Cela fait 5 ans que je me suis mise sur les listes d’attente pour un logement social ... je commence à désespérer de pouvoir un jour offrir à mes enfants un logement décent. Heureusement que j’ai de l’aide de la conférence de Saint-Vincent de Paul, surtout pour mes garçons, et que vous êtes intervenus auprès de mon propriétaire pour qu’il fasse des réparations indispensables.”

“Je voudrais bien partir, mais je n’en ai pas les moyens.” Paul, 75 ans, veuf.

“Dans mon appartement, tout se déglingue. Je voudrais bien partir, mais je n’en ai pas les moyens. A mon âge, même pas la peine de demander un logement social. Il n’y en aura pas et on me proposera directement la maison de repos ! Trouver un appartement à la location, dans le privé ? Les trois quarts de ma pension y passeraient ! Mon seul réconfort : les visites de votre bénévole. Elle m’apporte des vêtements, des colis alimentaires, des médicaments. Parfois même, elle m’aide à préparer le repas. Cela me fait chaud au cœur. L’autre jour, elle est venue avec quelqu’un qui a inspecté et réparé le chauffe-eau. Et quand je suis sorti de l’hôpital, il y a trois mois, elle a réglé un arriéré de loyer et la dernière facture de gaz et d’électricité... Sans cela, je ne sais vraiment pas comment j’aurai fait.”

“On se prive de tout pour rester dans notre appartement.” André et Monique, 62 et 59 ans, mariés.

“Cela fait 25 ans que nous habitons le même appartement. Il aurait bien besoin d’être rafraîchi mais le propriétaire rechigne à faire des travaux qu’il considère comme lourds et inutiles. Résultat : nous vivons dans un appartement de moins en moins confortable, avec des courants d’air aux fenêtres, des chauffages d’appoint qui consomment énormément, pour avoir quand même froid, des traces d’humidité aux plafonds et sur les murs, des sanitaires vétustes... En désespoir de cause, nous prenons à notre charge des petites réparations urgentes. Mais nous n’en pouvons plus. Le loyer et les charges nous prennent plus de la moitié de nos modestes retraites. Nous devons nous priver d’un tas de choses pour rester dans un appartement qui devient insalubre. Heureusement que nous pouvons compter sur vos colis alimentaires et sur votre aide en cas de coup dur.”

“Sur ma tombe, à la place de fleurs et de couronnes, apportez-moi les listes de milliers de familles, de milliers de petits enfants auxquels vous aurez pu donner les clés d’un vrai logement.” L’abbé Pierre

Merci de nous donner les moyens de perpétuer cet esprit de charité qui nous a été transmis par Saint Vincent-de-Paul et Frédéric Ozanam.